

\*De :\*GAUCHER, Cyrille (ARS-PDL/DTARS-72)  
\*Envoyé :\* mercredi 20 mai 2020 11:12  
\*À :\* 'evaluation-environnementale.dreal-pdl@developpement-durable.gouv.fr'  
\*Cc :\* RINCON, Manuel (ARS-PDL/DTARS-72); GRANDGUILLOT, Géraldine (ARS-PDL/DTARS-72)  
\*  
Objet :\* Aménagement de la RD 357 entre Le Mans et Saint-Calais

Bonjour,

Vous avez sollicité notre contribution sur le dossier présenté par le Conseil Général de la Sarthe, concernant le projet de réalisation d'aménagements de sécurité sur la RD357 entre Le Mans et Saint-Calais, enregistré sous le n°2020-4623.

Initialement le projet consistait en la sécurisation de la RD357, très fréquentée, par la création de créneaux de dépassement à Ardenay sur Mérisse et Montaillé, de voies de rétablissement et de création d'une 2x2 voies à Bouloire et Ecorpain et l'aménagement d'un giratoire à Montaillé.

Je note favorablement que l'une des 2X2 voies à Bouloire, a été abandonnée et que l'accès direct à la voie de circulation des habitations aux lieux-dits « le Point du Jour » et « Venelle », près de Montaillé, a été entièrement repensé comme suggéré dans mes observations de 2017.

De même, je note que l'étude sur les impacts sonores a montré que l'augmentation des nuisances sonores pour les riverains était inférieure à 2dB et qu'aucune obligation ne pouvait donc être imposée au pétitionnaire. Toutefois, le Département propose de réaliser un aménagement (talus...) afin de réduire la nuisance sonore au niveau d'Ardenay sur Mérisse.

Pour mémoire ce projet se trouve en dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau potable (les 3 sites).

Ainsi après examen des différentes pièces du dossier, je n'ai pas relevé d'élément, d'ordre sanitaire, susceptible de s'opposer au projet.

Parallèlement, la mise en compatibilité du POS d'Ardenay-sur-Merisse, liée à la DUP, également soumis à évaluation environnementale, ne soulève de ma part aucune objection particulière, j'émet donc un avis favorable au projet.

Je vous souhaite bonne réception de ce message.

\*Cyrille GAUCHER \*| technicien sanitaire et de Sécurité Sanitaire\*\*

Direction Santé publique et environnementale (DSPE)\*  
\*Département SPE de la Sarthe (SPE)